

❖ Coordonnées utiles

- **RASED**

Psychologue scolaire

Martine BLONDÉ



01 30 58 58 22 (répondeur)

- **Médecin scolaire**

Dr Isabelle GOTLLIEB

Secrétariat

Centre médico-scolaire Ecole Marcel Pagnol
2, avenue de la Commune de Paris
78340 Les Clayes-sous-Bois



01 30 56 33 23

- **Enseignante référent de scolarité**

Christelle WOLF



07 61 72 93 09

Bienvenue à l'école élémentaire Irène Joliot Curie



6, rue Danielle Casanova
78 210 Saint-Cyr-L'Ecole

01 30 45 05 33 (éventuellement répondeur)

❖ Les horaires d'enseignement obligatoire

	Matin	Après-midi
Lundi	8h30 – 12h	14h – 15h40
Mardi	8h30 – 12h	14h – 15h40
Mercredi	8h30 – <u>11h50</u>	
Jeudi	8h30 – 12h	14h – 15h40
Vendredi	8h30 – 12h	14h – 15h40

❖ Les temps périscolaires

- *Inscription auprès de la Mairie*
- *Demander le « Guide des écoles & des centres de loisirs » auprès des Affaires Scolaires et Périscolaires*

La restauration scolaire : de 12h – 13h50 et 11h50 – 13h30 (mercredi)

Temps d'accueils périscolaires : **matin** : 7h30 – 8h20 ; **soir** : 15h40 – 19h

Etude surveillée : 17h30 – 18h30

❖ Heures pédagogiques facultatives

APC (Activités pédagogiques complémentaires) : Les élèves, ayant besoin de renforcer une compétence, se verront proposer par l'enseignant(e) une aide personnalisée en petit groupe (jours et horaires à définir à la rentrée).

❖ Prévention

- *Les vaccinations des enfants doivent être à jour.*

❖ L'équipe enseignante

M. SAVINO (Directeur)

M ^{me} LAHARANNE	;	M ^{me} PAYA
M ^{me} RICHET	;	M. PONS
M ^{me} DEUTSCH	;	M ^{me} PEREIRA
M ^{me} GROSJEAN	;	M ^{me} MATROD
M ^{me} DUCORNET	;	M ^{me} LOULOU

❖ Le cahier de liaison

- Le cahier de liaison est le lien entre la maison, l'élève et l'école. Il doit être toujours dans le cartable.
- Il vous informera des différents événements de l'année scolaire.
- C'est le cahier d'échanges entre les enseignants et les parents.
- Pour une plus grande efficacité, pensez à le consulter régulièrement et à signer tous les mots.

❖ Vous devrez :

- Rapporter les fiches de renseignements corrigées et complétées le plus rapidement possible ;
- Fournir une attestation d'assurance scolaire (obligatoire pour les sorties scolaires facultatives).

❖ Que devez-vous faire si votre enfant :

➤ est malade ?

- prévenir l'école de son absence le jour même ;
- en cas de maladie contagieuse, fournir un certificat médical autorisant son retour.

➤ a une maladie chronique (asthme, diabète, allergies...) ?

- mettre en place **un PAI** (projet d'accueil individualisé permettant à votre enfant de suivre son traitement en milieu scolaire). Pour sa mise en place, il faudra vous adresser au médecin scolaire.

→ **Aucun médicament ne peut être administré à l'école sans un PAI.**

Durant l'année scolaire, merci de marquer les vêtements de vos enfants afin d'éviter les pertes ou les échanges.